



## **ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ANSE DE CARTEAU ET DE LA FRANGE LITTORALE ET MARINE DE CAMARGUE**

**Elaboration des volets marins des Document d'objectifs des  
sites Natura 2000 FR9301592 & FR 9310019 « Camargue »**

---

### **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES 2 – CCTP**

# SOMMAIRE

<b>1. Objectif general de la prestation .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1.Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>1.2.Objectifs .....</b>	<b>3</b>
<b>1.3.Périmètre de l'étude.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Etendue et nature des prestations attendues .....</b>	<b>3</b>
<b>2.1.Rédaction de l'étude.....</b>	<b>3</b>
2.1.1 Méthodologie générale du recueil d'information et de la concertation .....	3
2.1.2 Recueil des informations.....	3
<b>2.2.Elaboration de l'atlas cartographique.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Déroulement, suivi et rendu de la prestation.....</b>	<b>5</b>
<b>3.1.Suivi de l'étude .....</b>	<b>5</b>
<b>3.2.Réunions.....</b>	<b>5</b>
<b>3.3.Cartographie / informatique .....</b>	<b>6</b>
3.3.1 Mise à disposition des référentiels images.....	6
3.3.2 Autres données disponibles .....	6
3.3.3 Contrôles terrain .....	7
3.3.4 Bases de données géographiques .....	7
3.3.5 Topologie.....	7
<b>3.4.Documents à fournir .....</b>	<b>7</b>
<b>3.5.Délai d'exécution .....</b>	<b>8</b>
<b>3.6.Modalités d'exécution .....</b>	<b>8</b>

# 1. OBJECTIF GENERAL DE LA PRESTATION

## 1.1. Contexte

Les sites Natura 2000 « *Camargue* » (FR 9301592 & FR 9310019) s'étendent sur toute la zone humide située entre le petit et le grand Rhône et jusqu'à 3 milles des côtes pour la ZSC et 12 milles des côtes pour la ZPS, soit pas moins de 221 000 hectares. Ils concernent les communes d'Arles, des Saintes Maries de la Mer et de Port Saint Louis du Rhône. Répondant aux deux Directives européennes (« Habitats » et « Oiseaux »), le site dispose cependant d'un seul document d'objectifs (Docob). Approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2011, le site est en animation depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011 par le Parc Naturel Régional de Camargue.

Néanmoins, le Docob n'est complet que sur la partie terrestre des sites. En effet, l'extension du site sur la partie marine jusqu'à 12 milles nautiques des côtes et l'intégration de l'anse de Carteau au site est intervenue en 2008 alors que la rédaction du Document d'objectifs avait déjà débuté. En accord avec les services de l'Etat, le choix entrepris a été de finaliser la partie terrestre et marine jusqu'à 3 milles des côtes en laissant temporairement de côté l'élaboration de la partie marine du Docob.

Désormais, plusieurs études sont en cours ou ont été récemment réalisées. Elles permettront de pallier le manque de connaissances et de compléter le document d'objectifs des sites Natura 2000 « *Camargue* » :

- Cartographie des habitats marins par le bureau d'études In-Vivo. Cette étude (menée dans le cadre du programme CARTHAM) commandée par l'Agence de Aires Marines Protégées concerne l'inventaire et l'analyse écologique des habitats marins dans la bande des 3 milles de la Zone spéciale de Conservation. L'étude sera rendue en septembre 2013 ;
- Le programme PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et Mammifères Marins en France métropolitaine) est piloté par l'Agence de Aires Marines Protégées. L'étude sera rendue courant 2014 ;

Ainsi les études déjà menées vont permettre de rédiger le tome 1, correspondant au diagnostic écologique du territoire. Les connaissances d'un point de vue socio-économique viendront à manquer pour la partie marine de la zone de protection spéciale (ZPS), s'étendant jusqu'aux 12 milles nautiques ainsi que sur le secteur de l'anse de Carteau.

L'anse de Carteau possède d'importants enjeux de conservation de la biodiversité de par l'important herbier marin, composé de zostères et de cymodocées et par les liens écologiques fonctionnels avec les milieux dunaires et littoraux proches (Flèche de la Gracieuse, They de Roustan). Elle appartient cependant au territoire de compétence du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), gestionnaire du Domaine Public Maritime sur cet espace, et les activités humaines y sont importantes, avec notamment les infrastructures du port (secteur de Fos ou bassins Ouest), qui s'étendent jusqu'à Port Saint Louis du Rhône, et l'ensemble de la navigation maritime qui en découle. Sur le reste du site, les principales activités qui prennent place sont liées aux cultures marines (unique site de production du département des Bouches-du-Rhône), au tourisme et à la pêche professionnelle et de loisir.

Le Parc naturel régional de Camargue recherche donc un prestataire qui aura notamment pour mission de l'appuyer dans son mandat d'opérateur et compléter le document d'objectif par la **réalisation d'une étude socio-économique de l'anse de Carteau et de l'ensemble du domaine marin de la zone de protection spéciale « *Camargue* »**.

Toutefois des territoires et secteurs contigus à ce zonage seront examinés, notamment en ce qui concerne les activités utilisant l'interface terre-mer. En effet, l'anse de Carteau étant concernée par les activités du Grand Port Maritime de Marseille, le diagnostic prendra en compte les activités et infrastructures pouvant avoir une influence sur la zone d'étude, même si elles ne sont pas à proximité immédiates de celle-ci.

**Sur la base de cette étude** et des autres déjà en cours, le Parc aura la charge de poursuivre la rédaction du Document d'Objectifs par l'**identification des enjeux et objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et l'élaboration d'un programme d'actions**.

Le présent marché ne sera jugé exécuté qu'une fois remise des documents au maître d'ouvrage et présentation de l'étude au Comité de pilotage du site, effectuées.

## 1.2. Objectifs

De manière générale, l'objectif sera de connaître, de la manière la plus exhaustive possible (d'un point de vue quantitatif, qualitatif et spatial), l'ensemble des activités socio-économiques présentes sur le secteur étudié.

Cet état des lieux permettra d'identifier les différentes interactions des activités entre elles ainsi que sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires existants sur le territoire. Ce travail sera appuyé par une cartographie détaillée.

## 1.3. Périmètre de l'étude

Située à l'est de l'embouchure du grand Rhône, au large des communes de Port Saint Louis du Rhône et de Fos sur Mer, l'anse de Carteau est une entité maritime du golfe de Fos. Cette baie peu profonde (-10m maximum), s'étendant sur environ 100 ha, est fermée au nord par les infrastructures du grand port maritime de Marseille, à l'est par la commune de Port Saint Louis du Rhône et au sud par la flèche sableuse du They de Roustan.

L'étude concernera également la partie marine de la zone de protection spéciale (ZPS) du site Natura 2000 *Camargue*, partant du littoral jusqu'à 12 milles nautiques, sur une superficie de 141 480 ha (Cf. annexe 6). Ce sont 60 km de côtes, appartenant aux communes d'Arles et des Saintes Maries de la Mer qui sont concernés.

L'ensemble de la zone d'étude est cartographiée en annexe 7.

## 2. ETENDUE ET NATURE DES PRESTATIONS ATTENDUES

### 2.1. Rédaction de l'étude

#### ***2.1.1 Méthodologie générale du recueil d'information et de la concertation***

Le rôle du prestataire sera centré sur le recueil d'informations, de données, de connaissance du territoire etc., nécessaires à la définition des enjeux du territoire et des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires.

La récolte d'informations sera basée sur une étude bibliographique poussée des secteurs géographiques concernés. Les listes d'ouvrages et de publications consultées pourront être complétées par des ouvrages transmis par les acteurs rencontrés.

En effet, la présente étude fera également l'objet d'une série d'entretiens, permettant donc de compléter le recueil bibliographique mais également pour informer et impliquer les différents partenaires dans l'élaboration du Docob.

La concertation avec les différents acteurs concernés sera menée en collaboration avec le Maître d'ouvrage, qui sera présent lors de chaque rencontre. Un compte rendu sera rédigé à l'issue de chaque visite Ils feront partie intégrante de l'étude socio-économique.

Cependant, lors des prises de contacts avec les différents acteurs concernés, le prestataire devra fournir un réel effort de communication, de pédagogie et de valorisation de la démarche Natura 2000. De plus, une attention particulière sera accordée à la communication et à la pédagogie du dossier produit par le prestataire.

## **2.1.2 Recueil des informations et analyse bibliographique**

Toutes les activités socio-économiques présentes sur la zone d'étude seront listées, caractérisées et décrites. L'objectif de ce diagnostic sera de qualifier les relations existantes entre la pratique de ces activités et l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (impacts positifs et/ou négatifs). Il devra également mettre en avant les éventuels conflits d'usages diagnostiqués, en précisant les raisons et éventuelles corrections/solutions possibles.

En outre, la définition des activités en place sur la zone d'étude devra :

- aborder l'historique de ces pratiques (dates, évolutions des pratiques, contexte historique du développement de ces pratiques...) et leur évolution future attendue ;
- faire un état des lieux d'un point de vue qualitatif et quantitatif : présenter des données chiffrées cohérentes avec l'objectif de ce diagnostic (importance de l'activité sur le territoire...) ;
- localiser spatialement l'ensemble des activités décrites (réalisation d'une base de données et d'une cartographie) ;
- présenter le contexte réglementaire encadrant ces pratiques (contexte réglementaire lors de l'implantation de l'activité, son évolution, contexte actuel...) ;
- recenser les tendances évolutives prévues : les projets futurs prévus (Documents d'urbanisme, projets d'aménagements...) ;
- lister les impacts avérés, potentiels et futurs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Pour l'analyse et la rédaction de ce diagnostic, un regroupement thématique et/ou géographique cohérent sera élaboré sur proposition du prestataire et validation du maître d'ouvrage. Les thématiques abordées concerneront, le cas échéant, à minima :

- la pêche professionnelle et la pêche de loisir ;
- les cultures marines (aquaculture, mytiliculture, etc.) ;
- les ports existants (industriels, plaisance...) ;
- les sites industriels (types, activités, statut (SEVESO, ICPE...) ;
- le transport de marchandises et plus généralement le trafic maritime ;
- les prélèvements et les rejets d'eau (usages, lien avec les espèces d'intérêt communautaire...) ;
- les activités de dragages ;
- les projets de production d'énergies marines renouvelables ;\*
- projet de pose de câbles sous-marins ;
- les activités sportives et de loisirs (kite surf, plaisance (mouillages, ancrages...), plongée et chasse sous-marine, etc.) ;
- les éventuelles manifestations événementielles (feux d'artifices, etc.) ;
- l'urbanisation et la démographie, avec le cas particulier des cabanons ;
- les activités des associations de défense de l'environnement et les activités de gestion du territoire ;
- ...

A noter que pour l'ensemble des catégories nommées ci-dessus, les activités illicites seront également décrites.

Pour réaliser ce travail, le prestataire se basera sur l'ensemble de la bibliographie existante (Cf. annexe 4), ainsi que sur des entretiens personnalisés avec les structures pratiquant ces activités ou ayant étudié ces pratiques. Seront notamment contactés mais la liste n'est pas exhaustive :

- Le Grand Port Maritime de Marseille ;
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie ;
- La DDTM
- Le CRPMEM
- La COOPAPORT (coopérative aquacole de Port-Saint-Louis-du-Rhône) et les conchyliculteurs de l'anse de Carteau ;
- La commune de Port Saint Louis du Rhône ;

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Structures sportives (exemple : delta mistral Camargue, etc...)
- ...

La liste des personnes à contacter devra être validée par le maître d'ouvrage.

Il est important de noter que le grand port maritime de Marseille dispose d'importantes données et qu'il constituera de ce fait, un partenaire essentiel dans la réalisation de l'étude pour le secteur de l'anse de Carteau.

L'anse de Carteau est limitée au sud par le they de Roustan. Cette langue sableuse est intégrée au site Natura 2000 FR 9301590 « *Rhône aval* ». Bien que le document d'objectifs de ce site soit en cours de rédaction, un plan de gestion réalisé conjointement par la Tour du Valat et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage existe pour ce secteur.

Selon les informations et données acquises, le prestataire présentera pour chaque activité les interactions :

- **des activités entre-elles,**
- **des activités avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire.**

Cette présentation des interactions sera réalisée sous forme de tableaux (Cf. annexes 2 et 3) qui devront détailler les impacts et les effets (positifs ou négatifs) sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ce diagnostic socio-économique sera appuyé par un travail cartographique cohérent et communicant.

Les comptes-rendus des entretiens feront partie intégrante de l'étude socio-économique.

## 2.2. Elaboration de l'atlas cartographique

Le diagnostic socio-économique comportera en annexe un atlas cartographique rassemblant les représentations spatiales des principales données socio-économiques (cartes communales, activités, etc...).

Les éléments cartographiques devront répondre au cahier des charges spécifique « Cahier des Charges pour les Inventaires Biologiques (CCIB) », élaboré par la DREAL PACA :

- Il faudra se référer à l'échelle minimale du 1/25 000ème pour la cartographie des habitats (cf. CCIB pages 46-47). Le site devra être segmenté afin de pouvoir permettre une représentation cartographique dans l'atlas au format A3. Le plan d'assemblage type et les légendes types (logos...) devront être pré-validés par le Maître d'ouvrage, avant production des cartes en série.
- Il est notamment impératif de se conformer aux formats d'échange concernant le traitement informatique des données indiqué dans le CCIB (partie 4) afin que les données socio-économiques et biologiques soient à la même échelle.

Ces pièces accompagneront l'étude lors de sa validation par le COPIL.

## 3. DEROULEMENT, SUIVI ET RENDU DE LA PRESTATION

### 3.1. Suivi de l'étude

Le suivi de l'étude sera assuré par le maître d'ouvrage (structure opératrice et animatrice du DOCOB).

Pour information, étant donné le nombre important de membres du COPIL, il pourra être procédé à une segmentation du Comité de pilotage pour la phase de travail. En effet, une commission spécifique

regroupant les membres du comité de pilotage concernés par le secteur marin pourra être créée à des fins consultatives. Le Comité de Pilotage restera la seule instance de validation des documents finaux (annexes du document d'objectifs, pour la partie marine) et des orientations.

Le prestataire indiquera dans son offre les personnes qui seront en charge de la conduite de l'étude et de sa réalisation. Les références des différents intervenants seront jointes. La participation effective des personnes mentionnées est contractuelle.

## **3.2. Réunions**

En plus des rencontres effectuées avec les différents partenaires lors de la récolte des informations, le candidat devra prévoir dans son offre, deux réunions de travail au siège administratif du Parc pour le pilotage de l'étude (une au début et une autre en fin de mission) avec le maître d'ouvrage, afin qu'il puisse suivre le prestataire tout au long de l'élaboration du document.

Préalablement aux réunions, le maître d'ouvrage devra avoir reçu une version minute des documents présentés (au moins deux semaines à l'avance).

Cependant, en cas de rendu insatisfaisant, il sera nécessaire de programmer de nouvelles réunions jusqu'à validation du rendu. Ces réunions supplémentaires ne feront pas l'objet d'indemnisations du prestataire.

Dans son offre, le candidat intégrera également une restitution finale de l'étude lors de la réunion du Comité de Pilotage local réuni pour sa validation. Une réunion avec les élus de Port Saint Louis du Rhône sera également programmée.

Soit un total de 4 réunions.

Le candidat intégrera dans le coût de ces réunions (Comité de Pilotage local et commissions locales) :

- l'élaboration d'un diaporama de présentation type PowerPoint ;
- la transmission aux membres réunis, une version papier des documents de travail nécessaires à la préparation des différentes réunions ;
- Les frais de déplacement.

**Le compte rendu des réunions sera rédigé par le maître d'ouvrage.**

## **3.3. Cartographie / informatique**

### ***3.3.1 Mise à disposition des référentiels images***

Les référentiels images dont dispose le Parc Naturel Régional de Camargue seront mis à disposition du prestataire.

Les caractéristiques des orthophotos disponibles sur les zones préalablement définies sont les suivantes :

- BD\_ORTHO 2009 - Dept 13 - Eté 2009 - résolution 15 cm – RVB
- BD\_ORTHO 2009 - Dept 13 - Eté 2009 - résolution 50 cm – IRC

### ***3.3.2 Autres données disponibles***

La réalisation de la cartographie pourra s'appuyer sur un corpus de données disponibles au PNRC.

Référentiels :

- IGN SCAN 25

Données thématiques :

- Occupation du sol PNRC 2011 (pour le tronçon en aval d'Arles)

- Cartographie des habitats du site Natura 2000 « Camargue » (FR9301592), cartographie élaborée entre 2006 et 2008

Sous réserve de leur existence, d'autres données pourront être fournies au prestataire si celui-ci juge ces données utiles et nécessaires à la prestation (parcelles cadastrales, etc....)

Le PNRC fera une copie des référentiels et des autres données utiles à la réalisation de la prestation sur un support informatique physique fourni par le prestataire (disque dur).

Une convention de mise à disposition des données extraites du SIG du Maître d'Ouvrage pour les besoins de l'étude devra être signée par le prestataire en cas de besoin.

Toute modification des données fournies par le PNRC devront être :

- notifiées au Maître d'ouvrage ;
- explicitement affichées et facilement repérables pour le maître d'ouvrage (fichier/carte supplémentaire et/ou symbologie différente, dans tous les cas apparition dans les données attributaires).

### 3.3.3 Contrôles terrain

Des vérifications de terrain seront effectuées si nécessaire. Le cas échéant, une base de données « points terrain » devra être produite, rassemblant tous les relevés ponctuels effectués sur le terrain. A minima, chacun des points terrain devra être renseigné avec les paramètres suivants :

- la position géographique X et Y,
- les habitats observés sur le terrain,
- les photographies concernées (*a minima* 1).

A cet effet, le maître d'ouvrage pourra mettre à disposition des moyens (matériels et humains (semi-rigide, personnel) si besoin et selon conventionnement.

### 3.3.4 Bases de données géographiques

Les données brutes faisant partie des résultats de l'étude, elles devront être livrées en intégralité, dans leur version finalisée.

L'ensemble des fichiers des bases de données sera livré dans le format shapefile. Toutes les données produites seront référencées dans le système légal Lambert 2 étendu.

Les projets et cartes numériques accompagnées de leurs légendes seront livrés au format LYR pour ArcView 9.X.

En cas de recours à des logiciels de graphisme ou de retouche d'image (Illustrator, Corel Draw, Photoshop, etc.), les fichiers numériques seront fournis aux deux formats (SIG et dessin) au Maître d'Ouvrage en fin d'étude.

Les informations obtenues par l'étude sous format « bases de données » ou possédant éventuellement des caractéristiques permettant de les géocoder puis de les intégrer au SIG (adresse postale, numéro de parcelle, coordonnées X, Y) devront être également fournies au Maître d'Ouvrage sous forme de fichier numérique (Access ou Excel)

Les métadonnées associées à ces données devront respecter le profil français **des normes ISO 19115** (métadonnées) et devront être **exportables en .xml selon la norme ISO 19139**.

### 3.3.5 Topologie

Le prestataire devra accorder une attention particulière au **respect de la cohérence géométrique** des données en respectant scrupuleusement les règles topologiques suivantes pour la numérisation des polygones :



- pas de superpositions de polygones,
- pas de discontinuités entre les polygones (y compris pas de trous dans les polygones),
- pas de micro-polygones (sliver polygones),
- pas de fermetures anormales des polygones (papillons),
- pas de nœuds inutiles d'un point de vue topologique (pseudo-nœuds),
- pas de segments inutiles (dangles),
- pas de label manquant dans les polygones,
- pas de polygones jointifs ayant la même classe de nomenclature d'habitat.

Le prestataire devra être équipé des outils nécessaires au respect intégral des règles topologiques (ESRI ArcInfo ou tout autre logiciel ayant la même rigueur topologique).

La sous-traitance exclusive de la construction et de la vérification de la topologie n'est pas autorisée. Dans son offre, le prestataire présentera et argumentera ses choix en matière de respect des règles topologiques. Toutes les erreurs topologiques, à l'exception de celles validées avec le maître d'ouvrage et reconnues comme des exceptions, devront être corrigées.

### **3.4. Documents à fournir**

Le candidat est informé que le maître d'ouvrage sera particulièrement vigilant sur la qualité rédactionnelle, fonctionnelle et visuelle des documents produits. Au cas où la qualité des rendus ne serait pas jugée satisfaisante par le maître d'ouvrage, le prestataire sera tenu de reprendre tous documents jusqu'à validation définitive par le maître d'ouvrage.

Tous les documents produits (rapports, notes, photos, diaporamas de réunion...) seront remis sous format numérique. Les rapports complets (textes, cartes, illustrations...) seront remis à la fois en format .PDF et en format d'origine (Word, Excel...). Les fichiers des rapports en format .PDF devront être complets (texte + illustration + cartes +...) et « prêt à imprimer » en recto verso.

A l'issue de la mission et après validation de l'ensemble des documents, le prestataire remettra l'étude définitive et complète en 3 exemplaires papier et en 3 exemplaires sous format numérique (cdrom ou DVD).

### **3.5. Délai d'exécution**

**L'étude fera l'objet d'un délai global de 4 mois.** A titre indicatif, le prestataire proposera un planning d'élaboration.

### **3.6. Modalités d'exécution**

Le prestataire devra prendre tous les contacts individuels nécessaires à l'avancée de l'étude (administrations, organismes divers, responsables locaux...) afin de recueillir toutes les informations indispensables.

Le prestataire devra prendre contact de façon régulière avec le maître d'ouvrage afin de l'informer sur l'avancée de l'étude.

Tous les documents et les données générés lors de l'étude seront la propriété du Parc naturel régional de Camargue et de l'Etat (DDTM 13 et DREAL), qui se réservent le droit de décider des modalités de diffusion s'il y a lieu.

**Vu et accepté le présent cahier des clauses techniques particulières**

**pour être annexé à mon acte d'engagement**

**A ....., le .....**

**Signature du candidat**

# ANNEXES

**Annexe 1** : Proposition de plan de rapport d'étude

## **Etude socio-économique**

### **1. Les données administratives**

#### 1.1. Le territoire concerné et indicateurs socio-économiques des communes concernées

- 1.1.1. Présentation succincte (localisation géographique, superficie...)
- 1.1.2. L'agglomération (les structures administratives, pays, syndicats mixtes, SCOT...)
- 1.1.3. Autres

#### 1.2. Les documents de planification (description sommaire avec date d'approbation et futures révisions)

- 1.2.1. Documents d'urbanisme et de planification
- 1.2.2. Autres documents (Schéma de Cohérence Territoriale...)
- 1.2.3. Les outils de gestion

#### 1.3. Les différents statuts du foncier

- 1.3.1. Occupation du domaine public maritime (AOT : présentation, statistiques, cartes, camembert...)

#### 1.4. Les risques naturels

#### 1.5. Le zonage environnemental

- 1.5.1. Les ZNIEFF et ZICO
- 1.5.2. Protection réglementaire (APB...)
- 1.5.3. Gestion concertée (PNR...)

### **2. Les activités humaines et les usages présents sur le site**

*L'inventaire des activités humaines et des usages est réalisé sous forme de fiches. Chacune d'entre elles est issue d'une concertation réalisée avec les acteurs du site lors de groupe de travail par activité.*

#### 2.1. Liste des activités anthropiques

Fiches présentées (*le cas échéant*)

- F1 – Pêche professionnelle et de loisir
- F2 – Cultures marines
- F3 – Activités portuaires
- F4 – Activités industrielles
- F5 – Transport de marchandises et trafic maritime
- F6 – Prélèvements/rejets d'eau
- F7 – Activités de loisirs
- F8 – Activités touristiques
- F9 – Manifestations événementielles
- F10 – Urbanisation et démographie
- F11 – Autres

*Chacune des fiches décrira l'activité au travers des catégories ci-dessous :*

- *Historique de la pratique ;*
- *Etat des lieux (d'un point de vue quantitatif, qualitatif et spatial) ;*
- *Contexte réglementaire encadrant l'activité ;*
- *Evolution ;*
- *Impacts avérés, potentiels et futurs.*

#### 2.2. Tableaux de synthèse

*Une série de tableaux synthétiques présente l'ensemble des activités recensées et leurs impacts sur les habitats et espèces du site. Ils serviront de base lors des débats en groupes de travail pour la construction de la stratégie et des mesures de gestion du TOME 2 du DOCOB du site.*

*Les tableaux s'enchaînent de la façon suivante :*

*- Le tableau 1 : présente une synthèse des fiches, ce qui permet d'avoir une vision globale des activités humaines réalisées sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 du site et de mettre en évidence les facteurs impactant les milieux naturels du site qui ont été recensés.*

*- Les tableaux 2 et 3 : présentent l'impact des facteurs humains et naturels définis dans le tableau 1 sur les habitats (DH1) et espèces (DH2) d'intérêt communautaire du site.*

3. Croisement des inventaires biologiques avec les activités anthropiques (première approche des enjeux de conservation)

4. Conclusion

5. Glossaire

6. Bibliographie

7. Compte-rendus des entretiens réalisés avec les différents acteurs

**Annexe 2** : Exemple de tableau de synthèse des activités socio-économique et de leurs impacts positifs et négatifs sur les habitats et espèces du site

**Annexe 3** : Exemple de tableau de synthèse des activités socio-économique et de leurs impacts positifs et négatifs sur les habitats et espèces du site

#### **Annexe 4** : Bibliographie

Une liste bibliographique des ouvrages pouvant être transmis au prestataire est fournie ci-dessous :

- Document d'objectifs des sites Natura 2000 FR9301592 et FR9310019 Camargue (4 tomes) ; Parc naturel régional de Camargue ; 2011 ;
- Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101413 Posidonies de la côte palavasienne (tome 1) ; Parc naturel régional de Camargue ;
- Document d'objectifs Natura 2000 – Guide méthodologique d'élaboration ; ATEN – Cahier technique n°82 ; 2011 ;
- Document d'objectifs Natura 2000 – Guide pour une rédaction synthétique ; ATEN – Cahier technique n°81 ; 2008 ;
- Etude et cartographie des biocénoses marines remarquables du golfe de Fos (Bouches du Rhône) ; GIS Posidonies, Copetech-SM, Hydroconsult ; 2008 ;
- Référentiel pour la gestion des sites Natura 2000 en mer – Tome 1, les cultures marines ; Agence des Aires Marines Protégées ;
- Référentiel pour la gestion des sites Natura 2000 en mer – Tome 1, pêche professionnelle ; Agence des Aires Marines Protégées ; 2010 ;
- Référentiel pour la gestion des sites Natura 2000 en mer – Tome 1, sports & loisirs ; Agence des Aires Marines Protégées ; 2010 ;
- Diagnostic territorial du Parc naturel régional de Camargue – La frange littorale et le milieu marin ;
- Plan de gestion 2010-2014 de la propriété du Conservatoire du Littoral du They de Roustan (Bouches du Rhône) ; ONCFS, Tour du Valat ; 2010 ;
- Rapports d'étape de l'étude PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et Mammifères Marins) en France métropolitaine

**Annexe 5** : Documents à consulter dans le cadre de l'élaboration de Docobs :

- cahier des charges régional pour l'élaboration du DOCOB
- cahier des charges régional pour les inventaires biologiques (CCIB)
- grille d'évaluation d'un DOCOB

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site internet de la DREAL à la page suivante :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-outils-methodologiques-a1358.html>

**Annexe 6** : Périmètres des sites Natura Camargue

**Annexe 7** : Cartographie de la zone d'étude